COMITÉ D'APPEL
CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé et via le journal numérique. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

Réunion du Mardi 19 mars 2019

Challenge U10/U11 du 16/02/2019
Centre 12

Appel du Club Ezanville Ecouen US d'une décision de la Commission Football Animation ayant décidé dans son PV du 25/02/2019 de disqualifier l'équipe 1 au motif de l'absence de jonglerie pied gauche et tête, le club appelant soulignant la modification de ladite feuille par l'éducateur de Goussainville

Décision :
Infirme la décision de la Commission Première Instance
Dit l'équipe de US Ezanville Ecouen qualifiée pour la suite du Challenge U10/U11
Information transmise à la Cion Football Animation

Challenge U10/U11 du 16/02/2019
Centre 9

Appel du Club de Soisy AM d'une décision de la Commission Football Animation ayant décidé dans son PV du 25/02/2019 de disqualifier l'équipe 3 au motif de l'inscription de 3 joueurs nouveaux par rapport au 1er tour du 17/11/18 à savoir Messieurs : YANGE BRETON RULLE

Décision :
Confirme la décision de la Commission Première Instance